



Réf : CC/CP (14) 02

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) se penche sur l'évolution du radar en navigation intérieure

Strasbourg, le 17.01.2014 - Le 19 décembre 2013 un colloque sur l'évolution du radar en navigation intérieure a été organisé par la CCNR à Strasbourg. L'objectif de cette initiative était, après un rappel historique, de présenter le rôle du radar pour le fluvial. Cet outil a joué un rôle économique majeur : il a permis à la profession de répondre aux exigences logistiques de fiabilité et de continuité en se libérant de presque toutes les contraintes météorologiques. Cette avancée technologique a donc été le facteur déclenchant pour l'entrée de la navigation intérieure dans la chaîne logistique à travers, entre autres, la mise en place des lignes de transport régulières de conteneurs. Ce colloque a souligné que le radar fait à présent partie intégrante d'un système d'information global en lien avec l'AIS Intérieur et l'ECDIS Intérieur.

Lors du colloque, il a été rappelé que les premiers essais de radars à bord de bateaux de la navigation intérieure sur le Rhin ont été effectués dès les années 1950 et que les premières prescriptions relatives aux radars ont été introduites par la CCNR dès 1959. Elles ont été régulièrement amendées (1969, 1989, 2008) pour intégrer les nouvelles possibilités technologiques.

La navigation intérieure n'est plus concevable de nos jours sans la technologie radar. Elle seule permet une navigation continue, quelles que soient les conditions de visibilité. En effet, cette technologie a joué un rôle décisif pour l'intégration de la navigation intérieure dans les chaînes multimodales logistiques. A ce titre, l'ouverture de lignes de transport de conteneurs à horaires fixes représente une avancée majeure pour le transport fluvial.

Parallèlement, cet outil a favorisé l'émergence d'avancées sociales. Il a, par exemple, permis de s'affranchir de la présence d'une vigie qui devait scruter par tout temps à l'avant du bateau le trafic environnant. Dans le même temps, l'utilisation du radar a impliqué la mise en place d'une formation dédiée et d'une patente spéciale, contribuant au renforcement du niveau de qualification des personnels navigants.

Il a été rappelé que le radar présente de nombreux avantages, même dans des conditions de bonne visibilité, dans la mesure où il permet une navigation plus sûre et plus aisée. Il n'est donc guère étonnant que la flotte intérieure soit désormais équipée d'au moins une installation radar. Pour continuer à garantir un haut niveau de sécurité pour une navigation intérieure de plus en plus marquée par une grande diversité des unités (taille et vitesse maximale par exemple), l'importance de la qualification des opérateurs et d'un agrément pour les appareils et pour leur installation à bord a été soulignée.

Enfin, le radar n'est plus un outil isolé au sein de la timonerie. L'enjeu consiste à mettre en synergie les informations qu'il délivre avec celles des appareils AIS Intérieur et ECDIS Intérieur. Tous ces équipements sont des outils d'aides à la décision, complémentaires au service du conducteur. Ils participent au maintien d'un haut niveau de sécurité et au bon ordre de la navigation rhénane.

A propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La Commission Centrale est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans tous ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Ceux-ci couvrent actuellement une grande partie des voies navigables européennes.

Contact

Secrétariat de la CCNR

Raphaël Wisselmann, Administrateur en charge des questions technico-nautiques et des systèmes d'information fluviale

Tél : +33 (0)3 88 52 96 44 / r.wisselmann@ccr-zkr.org